REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

LUNDI 09 septembre 2024

à 19 H 00

Hôtel de ville, salle des mariages – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 02 juillet 2024

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)

2-01 Conseil communautaire du jeudi 4 juillet 2024 à 18h30 à Bernières-sur-Mer

3/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Personnel communal et administration générale

4-01 Services administratifs – Recrutement par mutation externe sur poste vacant - Création d'un poste à temps complet de Directeur(trice) Général(e) des Services sur un des grades du cadre d'emplois des Attaché territoriaux

4-02 Contrat d'apprentissage (alternante) au service jeunesse / pôle enfance jeunesse

4-03 Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux

4-04 Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028 du Centre de gestion du Calvados

5/ Finances

5-01 Budget 2024 Luc Locations (budget annexe) – Décision modificative n°1

5-02 Commune – Admission en non-valeurs de pièces irrécouvrables *(état n° 7127630733 / 2024)*

6/ Voirie, réseaux divers

6-01 SDEC ENERGIE – Projet d'effacement des réseaux « RUE GAMBETTA »

6-02 SDEC ENERGIE – Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne

6-03 Boucle cyclable touristique d'intérêt départemental n°13 – Convention d'occupation temporaire du domaine public, de gestion et d'entretien entre le Département du Calvados, la Communauté de communes Cœur de Nacre et la Commune de Luc-sur-Mer

7/ Urbanisme et planification

7-01 Rapport triennal d'artificialisation des sols

8/ Intercommunalité

8-01 Demande d'adhésion de la Commune de Bény-sur-Mer à Cœur de Nacre

8-02 Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

8-03 Convention de répartition des frais de restauration du groupe Bagad à l'occasion des festivités du 6 juin 2024 entre les communes de Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer et Luc-sur-Mer

9/ Informations diverses

Publié le ***05 septembre 2024***

MAIRIE DE LUC-SUR-MER (Calvados)

Le Maire
Philippe CHANU